

DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Égalité-Fraternité

ARRETE DU MAIRE

N°2025/416/AR/5.5

PORTANT MODIFICATION DE LA DELEGATION DE SIGNATURE GENERALE DURANT L'ABSENCE DE M. LE MAIRE

Le Maire de la Commune de EU,

VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-18,
- le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes du 3 juillet 2020,
- la délibération n° 2020/093/DEL/5.1 du 3 juillet 2020 fixant à 6 le nombre d'adjoints au Maire,
- la délibération n°2020/094/DEL/5.1 du 3 juillet 2020 nommant Mme Anne DUJEANCOURT, 3^{ème} adjointe au Maire,
- la délibération n°2020/105/DEL/5.4 du 15 juillet 2020 donnant délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire et en son absence à la première adjointe,
- l'arrêté du Maire n°2025/407/AR/5.5 portant délégation de signature générale à la 1^{ère} adjointe Mme Claudine BRIFFARD,

Considérant

- l'absence dans la commune de **M. Michel BARBIER**, Maire, du **28 juillet au 17 août 2025 inclus**,
- l'absence de Mme Claudine BRIFFARD, 1^{ère} adjointe et de M. Sébastien GODEMAN, 2^{ème} adjoint, durant cette période,
- qu'il y a lieu, dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'administration communale durant l'absence de M. le Maire, de donner délégation de signature générale à la 3^{ème} adjointe, **Mme Anne DUJEANCOURT**.

A R R E T E :

Article 1^{er}

En raison de l'absence de Monsieur le Maire durant la période du **28 juillet au 17 août 2025 inclus**, délégation de signature générale est donnée à la 3^{ème} adjointe, **Mme Anne DUJEANCOURT**.

La présente délégation de signature est consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire devra rendre compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de l'adjoint sera précédée de la mention « *pour le Maire empêché, la 3^{ème} adjointe* ».



Article 2 :

La Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée et dont une ampliation sera transmise à la Préfecture de Rouen.

Fait à Eu, en l'Hôtel de Ville, le vingt-deux juillet deux mil vingt-cinq.

**Le Maire de la Ville d'Eu,
Michel BARBIER**

Notifié le :

23/07/2025

